



Relevé de conclusions

Conseil de quartier
Sainte-Pezenne

Mardi 10 novembre

Direction des Vies Participatives

Rédaction : Sabrina VOLET

Salle des fêtes – rue du Moulin d’Ane

Co-Président élu : Elmano MARTINS (Conseiller municipal).

Elus municipaux : Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Dominique SIX (Adjoint au Maire), Romain DUPEYROU (Conseiller municipal), Florent SIMMONET (Conseiller municipal).

Agents municipaux : Fabrice DARTAYET (Bureau d’études – Direction des espaces publics), Sabrina VOLET (service Vie participative).

Membres : Christine ARMAND, Olivier AUBINEAU, Nicole BOUJU, Olivier BOUJU, Rodolphe COULVIER, Jeanine GACHIGNARD, Béatrice GARON, Franck GIRAUD, Paul GUILBERTEAU, Gaëlle INTES, Patrick MARTIN, Hervé POUVREAU, Yannick PRUNIER, Jean VIGNET.

Excusés : Emmanuelle CASCAIL, Marie-France GOSMAT, Dominique JEUFFRAULT (Adjointe au Maire), Michel PAILLEY (Adjoint au Maire), Jézabel POUVREAU, Florent SIMMONET (Conseiller municipal).

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Point sur les dossiers espaces publics en cours,
 - Présentation des projets rues de Grange et de la Routière
 - Autres dossiers
2. Election d’un nouveau Co-président habitant,
3. Débrief de l’assemblée Interquartiers du mardi 6 octobre et perspectives,
4. Questions diverses.

Intervention de Jean-Pierre GERVAIS, Co-président habitant du Conseil de quartier.

Comme annoncé dans l’ordre du jour, Jean-Pierre GERVAIS a annoncé officiellement sa démission de la Co-présidence du Conseil de quartier de Sainte Pezenne. Cette décision se fonde sur les problèmes de santé qu’il a rencontrés cette année, mais pas seulement.

N’ayant pas reçu en échange au cours de cette année de la part des conseillers, la volonté de s’investir comme les précédentes mandatures, Jean-Pierre GERVAIS souhaite capitaliser son énergie à d’autres tâches.

Il regrette la suppression des réunions de bureau, la mise en place de commission imposées et uniformes à l’ensemble des 9 Conseils de quartier et l’enveloppe budgétaire réduite. Sans compter des demandes récurrentes qui n’aboutissent pas.

Janine GACHIGNARD annonce à son tour la démission du Comité d’Animation Pexinois avec Gaëlle INTES et Jézabel POUVREAU (qui siègera désormais à titre individuel) du Conseil de quartier.

Le CAP siège et s'est investi depuis sa création mais depuis l'installation du nouveau Conseil, l'association ressent une forte démotivation depuis la suppression du bureau qui permettait aux conseillers de proposer des thèmes à aborder. Les membres du CAP ont l'impression de ne pas être écoutés.

1. Point sur les dossiers espaces publics en cours par Dominique SIX, Adjoint au Maire et Fabrice DARTAYET, Bureau d'études – Direction des Espaces publics.

a) Rue de Grange

Une visite sur site a eu lieu le 19 mai dernier à la demande des riverains.

L'objectif de cette rencontre consistait à recueillir les différents problèmes de circulation vécus par les riverains. Ils demandent la sécurisation des piétons et le ralentissement des véhicules.

En novembre 2014, la Direction des Espaces publics a réalisé un comptage des véhicules pour permettre de cibler et d'objectiver les problématiques.

Les résultats : Des éléments très précis de comptage font apparaître un trafic très faible, y compris aux heures de pointe (87 véhicules par heure au maximum). Quant aux vitesses, elles sont très basses (moyenne 23 km/h).

Au-delà de cette moyenne, le repère couramment utilisé est le V85 (vitesse maximum de 85 % des usagers). Là encore, il est très faible puisqu'il avoisine les 33 km/h.

Sur la semaine de comptage, aucune infraction n'a été repérée (75% des usagers roulent à moins de 30 km/h et seulement 1% se situent entre 40 et 50 km/h).

Il est rappelé que dans cette rue, c'est le régime de l'alternat semi-mensuel qui doit s'appliquer (première quinzaine côté impair, deuxième côté pair) pour le stationnement.

Conclusion du comptage : Le sentiment d'insécurité ressenti par les riverains ne provient donc ni de la nature du trafic, ni des vitesses pratiquées, mais plutôt des emprises très réduites et de l'absence de trottoir ; les piétons se retrouvent sur la chaussée, sans protection, et les riverains n'ont pas la visibilité suffisante pour sortir leurs véhicules de leur propriété.

Solution : Un cheminement pour les piétons doit être créé pour résoudre ce double problème.

Deux esquisses sont présentées :

Proposition n°1 :

Création d'un cheminement piéton (1,50 mètres de large – normes PMR) d'un seul côté de la rue en alterné à l'aide de passages piétons (la configuration de la rue ne permet pas de créer un trottoir tout du même côté). Cette solution permet de maintenir le double sens de circulation mais ne résoudra pas la mise en sécurité de toutes les sorties de propriétés. De plus, les véhicules circuleront plus près encore des façades des habitations (côté sans trottoir). Aussi, le stationnement sera supprimé sauf sur la partie élargie de la rue.

Proposition n°2 :

Création d'un cheminement piéton de chaque côté de la rue. Cette solution, si elle est retenue, contraint une mise en sens unique de la circulation. Cela permettra la mise en sécurité de chaque sortie de propriétés. Tout comme dans la 1^{ère} proposition, le stationnement sera supprimé sauf sur la partie élargie de la rue.

Au vu des contraintes budgétaires de la Ville, la construction de trottoirs serait beaucoup trop coûteuse (365 000€). La solution qui permettrait une action rapide serait dans un premier temps, de matérialiser les cheminements piétons à l'aide d'une bande de peinture au sol et la pose de barrières.

De plus, si cette solution ne s'avérait pas satisfaisante, elle est réversible.

Une réunion avec les riverains doit être organisée avant la fin de l'année [réunion programmée le mardi 1^{er} décembre].

b) Rue de la Routière

Le projet d'aménagement de la rue de la Routière prévoit la création d'un chemin calcaire.

Largeur du cheminement : 3.50m, mixte piétons/ vélo (voie verte), longeant la rue du côté nord ou sud (à déterminer). Les travaux sont envisageables en 2 tranches.

- 1- Entre la limite de l'agglomération et le chemin d'accès aux commerces par la rue B Albrecht,
- 2- Entre le chemin d'accès aux commerces et le crématorium,

Pour que ce projet d'aménagement de cheminement piéton soit réalisable, la Ville devra dans un premier temps faire l'acquisition d'une bande de terrain qui est proposé pour 2016 et soumis à arbitrage budgétaire.

Autres dossiers

Retour sur l'inauguration de la place Henri Lambert et le cinquantenaire du rattachement

- 150 personnes étaient présentes,
- Grosse implication du Centre Socioculturel et du groupe « Hier Sainte Pezenne »,
- Il est regretté du peu de mobilisation du Conseil de quartier pour la préparation de la manifestation, malgré l'investissement important lors du projet de requalification de la place.

Route de Coulonges

Lorsque la ville prévoit des travaux d'aménagement sur l'espace public, elle en informe les différents concessionnaires (gaz, électricité, eau,...) pour assurer une coordination des travaux. A ce titre la décision de réaliser le revêtement des trottoirs sur la route de Coulonges, compris entre la rue Léon Bourgeois et la rue de l'Hometrou a suscité des réflexions de la part d'autres intervenants, qui souhaitent profiter de ce projet pour modifier leurs ouvrages :

- Le SIEDS pour modification de son réseau sous-terrain et effacement de son réseau aérien sur le tronçon concerné (ou sur une partie)
- Orange pour effacement de ses réseaux aériens implantés, pour la plupart, sur les mêmes supports que ceux du SIEDS
- L'éclairage public devra suivre la même démarche
- Le service assainissement de la CAN pour reprise des branchements d'eaux usées des riverains
- Le service transports de la CAN pour mise en accessibilité handicap les 2 arrêts de bus du tronçon concerné

En dernier lieu, la ville reprendra le revêtement des trottoirs en béton désactivé, et traitera les mises en accessibilité qui seront nécessaires.

Afin d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs qui programment une intervention, les services vont reprendre l'ensemble dans un projet global, dont les travaux restent à programmer courant 2016.

Route de Coulonges

Problème de flux constaté aux feux se situant devant la Poste dû à une circulation importante.

Rue des Sports

Au dernier Conseil de quartier de juin, des riverains avaient signalé que des véhicules empruntaient le sens interdit pour accéder au stade.

Il ne s'agit pas d'un défaut de signalisation mais d'incivilité. Cela évite aux véhicules de faire le tour par la rue du Dixième.

L'ancien logement de fonction de l'école Jacques Prévert doit être démoli.

Avenue de Nantes

Une visite sur site aura lieu le vendredi 18 décembre à 14h à la demande des riverains de Buffevent.

Depuis la réalisation des travaux par le Département, il est constaté :

- Les bas-côtés, au-delà des trottoirs aménagés, n'ont pas été refaits à l'identique, le bitume a été remplacé par des bandes de terre qui, les jours de pluie, ruissellent vers l'entrée de certaines habitations,
- Des herbes « folles » poussent et pourraient empêcher, dans l'avenir, d'avoir une bonne visibilité pour les habitants sortant de chez eux,
- Le peu de bitume déposé lors des travaux près de ces parterres ne permet pas aux piétons de rejoindre l'arrêt du bus en toute sécurité: le passage est trop étroit et trop proche des voitures circulant à 70 km/h.

Salle des fêtes

Le problème d'infiltration a été réparé par le service bâtiment.

Le Conseil de quartier demande le remplacement des rideaux des fenêtres qui sont cassés, des 2 pendrillons qui manquent ainsi que de repeindre les murs de la scène.

Panneaux des entrées et sorties de ville

Des panneaux « NIORT » ont été posés récemment rue de Malbâti et chemin de la Glaie. A quoi servent-ils ?

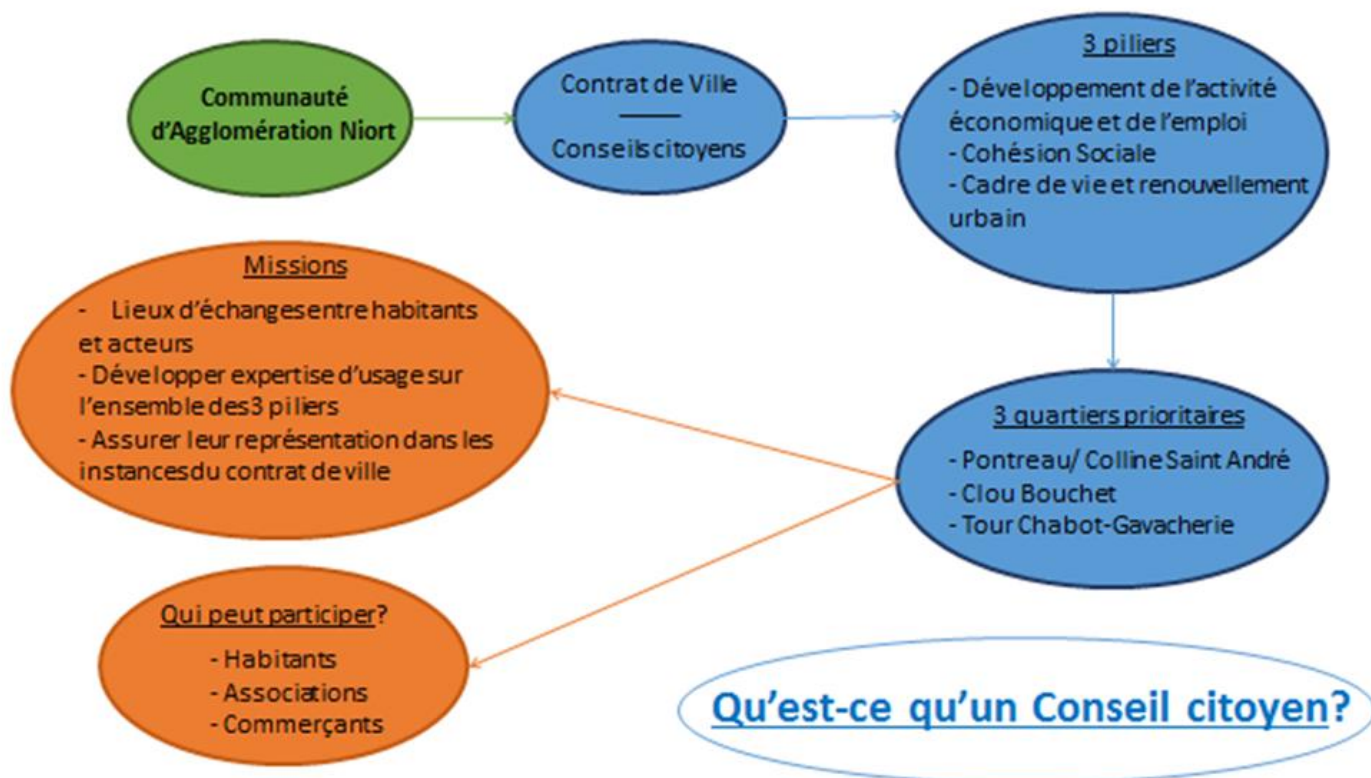
Ils permettent de délimiter l'endroit où la vitesse est limitée à 50 km/h.

- Ils marquent l'entrée dans une zone urbanisée où l'habitat devient dense et/ou continu.
- Ils ne correspondent pas forcément à la limite de commune.
- A de nombreux endroits sur la Ville, ces panneaux étaient manquants, pouvant rendre difficile la verbalisation d'automobilistes en excès de vitesse.
- La pose de ces panneaux était devenue indispensable par le Règlement Local de Publicité en cours de refonte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Dans ce règlement, il est stipulé que la publicité est interdite en agglomération. Les publicitaires jouaient ainsi sur l'absence de la signalisation marquant la limite d'agglomération pour installer des panneaux publicitaires dans des lieux où cette limite n'était pas définie.

L'implantation de ces panneaux d'agglomération a été définie très précisément dans un arrêté spécifique signé par l'Adjoint à la réglementation, et leur pose va se poursuivre à d'autres endroits de la Ville dans les prochaines semaines.

Autres points

Qu'est-ce qu'un Conseil citoyen ?



Le 6 juillet dernier, la CAN a signé le nouveau contrat de ville pour les années 2015-2020 imposé par l'Etat.

Dans l'agglomération, 3 quartiers ont été retenus à partir de critères de revenus des populations habitant ces secteurs :

- Le Pontreau/ Colline saint André
- Le Clou Bouchet
- La Tour Chabot/ Gavacherie

Ces 3 quartiers représentent 5480 habitants.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi : encourager la création et développement des entreprises, soutenir le commerce de proximité et développer l'offre de services.
- La cohésion sociale : accompagner des projets dans le domaine du sport, de la culture, de la parentalité, de l'éducation et de la santé.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain : étude de réhabilitation et l'amélioration des logements et des espaces publics.

Missions des Conseils citoyens ?

- Lieux d'échanges entre habitants et acteurs socio-économiques,
- Développer leur expertise d'usage sur l'ensemble des 3 piliers,
- Assurer leur représentation dans les instances du contrat de ville.

Qui peut participer ?

Tous les acteurs des quartiers prioritaires : habitants, représentants du monde associatif et représentants du monde économique qui appartiennent à l'un des 3 quartiers.

Comment peut-on participer ?

Pour devenir conseiller, il suffit de se porter volontaire à l'occasion d'une des réunions d'installation du conseil ou auprès de la personne en charge des conseils.

2. Election du nouveau Co-président habitant

Aucun conseiller ne se portant candidat à la co-présidence, l'élection n'a pas eu lieu.

3. Débrief de l'assemblée inter-quartier du 6 octobre et perspectives

Le 6 octobre a eu lieu l'assemblée inter-quartier, occasion de faire un point entre conseillers de quartiers sur les projets, les demandes, les idées à faire évoluer en inter-quartiers...

Ce temps fort marquait également la première année du dispositif réactualisé de la vie participative.

Après cette année de fonctionnement, il est proposé de vous exprimer sur votre ressenti à la fois sur la rencontre du 6 octobre et sur votre investissement depuis octobre 2014 : Quel ressenti ? Quelles attentes ? Quels points à revoir et quels questionnements en termes de fonctionnement ? Les conseillers qui n'ont pas participé le 6 octobre : pour quelles raisons ?

Des membres du conseil de quartier demandent la réintégration des réunions de bureau ainsi que la suppression des commissions par thématiques imposées dans tous les quartiers.

3. Informations diverses - Remarques

➤ **Calendriers**

√ Le prochain Conseil de quartier de Sainte-Pezenne

Mars 2016, à 20h00

La date est en cours de validation

➤ **Remarques**

- **Route de Coulonges** (entre le n° 222 et 226) : Les riverains ont une mauvaise visibilité pour sortir de chez eux car des véhicules se stationnent sur le trottoir.

- **Rue du Coteau Saint Hubert** : Le bus se stationne devant le collège François Rabelais et gêne la circulation.

- **Rue de Telouze** : Lors d'un précédent Conseil, il a été demandé le déplacement du terminal du bus car il gêne la circulation.

Fin de la réunion à 22h40